

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -*

*Lors de sa séance ordinaire tenue le 10 mars 2020, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 929-20 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien pour les branches numéros 29 et 30 du ruisseau à l'Ours.*

*Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Ce règlement entre en vigueur ce 11 mars 2020, jour de sa publication.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce onzième jour de mars deux mille vingt.*

*Le directeur général,*



*Martin St-Gelais*